

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre du transport en date de.....relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du ministère du transport ,des établissements et entreprises publics placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.

Organisme : Office de la Marine Marchande et des Ports

Domaine de la prestation : Marine Marchande

Objet de la prestation : Déclaration d'une épave maritime

Conditions d'obtention

Découverte d'une épave maritime.

Pièces à fournir

Déclaration écrite ou verbale de la découverte de l'épave.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt de la déclaration ; - Délivrance du récépissé de la découverte de l'épave.	Service régional ou local de la marine marchande.	Le jour même.

Lieu de dépôt du dossier

Service : Service régional ou local de la marine marchande.

Adresse : lieu de la découverte de l'épave.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Lieu de Dépôt de la déclaration.

Délai d'obtention de la prestation

Le jour même.

Références législatives et/ou réglementaires

Loi 89-21 du 22 février 1989 relative aux épaves maritimes.